



MAIRIE DE NANTERRE  
Direction du Développement Culturel

**Objet : Demande de subvention au Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour les Olympiades Culturelles**

DEC. 2022-140

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 13 SEP. 2022

Et après Publication le : 16 SEP. 2022

## DECISION DU MAIRE

### LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

**Considérant** la volonté de la Ville de préparer à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, en lien avec la ville de Colombes et les habitants des deux communes, en mettant en place la résidence mission d'un artiste ou d'un collectif d'artistes, de 2022 à 2024, pour mener un travail artistique collaboratif qui mixera arts et sports et valorisera les valeurs communes aux deux secteurs, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles, sportives, sociales, socio-culturelles, économiques et éducatives de ce territoire,

### DECIDE

**Article 1 :** Sollicite le Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention pour les Olympiades Culturelles 2022 à 2024.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le receveur municipal à encaisser ladite subvention

Nanterre, le 13 SEP. 2022

Le Maire de Nanterre

Patrick JARRY

